

Voie rapide cyclable Villeneuve – Veytaux – Montreux – La Tour de Peilz – Vevey

Procès verbal séance du 04.11.2018

Présents : Marc Assal, Jonathan Bloch, Jessica Ruedin, Florian Chiaradia, Jean-Louis Barraud, Fabrice Yerly, Nathalie Muller, Yves-Julien Regamey, Isabella Burczak, Béatrice Tisserand, Nicolas de Angelis, Matthieu Chenal, Dominique Pythoud, Veronika V.

Excusés: Bernard Savoy

Résumé:

Equipés de nos vélos, nous sommes partis de Villeneuve et avons parcouru le trajet de la future voie rapide jusqu'à Vevey. Nous désirons soumettre un projet de voie cyclable rapide aux autorités des communes de Vevey, la Tour de Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve, ainsi qu'au canton de Vaud. Ce projet longe essentiellement la route cantonale. Les deux voies doivent être en site propre lorsqu'elles longent la route cantonale. Comme elles seront placées côte à côte sur le côté sud de la route, la plupart des carrefours et feux deviendront inutiles pour les vélos, qui pourront ainsi aller plus vite sur cet axe. Cette voie rapide ne coutera pas cher si on accepte de laisser moins de place à la voiture (places de parc). Sinon, il faudra prévoir des infrastructures adaptées (rampes).

Actions:

Action		
Informers ATE Vaud et Pro Velo Suisse		
Informers les conseils communaux / généraux des 5 communes		
Informers le canton (RC780)		



L'évènement du 4 novembre, relayé par le site Facebook de Pro Velo Riviera, par le site La Fourmilière de Montreux et le bouche à oreille, a permis de réunir 14 personnes qui se sont retrouvées devant la gare de Villeneuve avec nos vélos. L'objectif était de discuter du tracé de la voie, des goulets d'étranglement et des solutions à envisager.

Trajet de la voie rapide :

A Villeneuve, la voie contournera le bourg par la rue des remparts, puis rejoindra la RC780 via l'avenue des Comtes de Savoie.

La rue des remparts ne subit pas un trafic trop important et de l'avis général, la voie ne nécessite pas un site propre et un simple marquage au sol (bandes jaunes cyclables) est suffisant. A noter que la rue ne permettrait pas des places de parc voiture supplémentaires et qu'il faudrait absolument éviter et sanctionner le parking « sauvage ».





Intersection entre la rue des Comtes de Savoie et la RC780

Il s'agira de traverser la RC780 pour rejoindre le côté sud de cette dernière. Des membres de la commune de Villeneuve proposent un giratoire au niveau de l'intersection entre la RC780, la rue des Comtes de Savoie et la rue de la Plage. Cette solution permettrait aux vélos de s'engager sur la RC ainsi qu'aux vélos en provenance de Vevey de s'engager sur la rue des Comtes de Savoie en sécurité.

La voie suivra la RC780 côté sud, les deux voies côte à côte. La route est très large et ce tronçon permettrait sans doute de permettre une voie de dépassement pour vélos. La voie passera au sud des voitures et bus parkés le long du château de Chillon. Il faudra donc approcher ces places de parc de la route cantonale, voir réduire leur taille.



RC780 à la hauteur de la gare Veytaux Chillon

Le passage de Territet le long de la RC780 est délicat. En effet la route se rétrécit, l'endroit le plus étroit se situant à la hauteur de l'Alcazar. Si on considère la voie le long de la route, il faudra certainement reconsidérer plusieurs places de parc. Une autre option consiste à aménager une rampe qui descendrait jusqu'au quai à la hauteur de la gare de Veytaux-Chillon, la voie longe ensuite les quais jusqu'au port de Territet (incluant le passage devant le Tennis), puis remonte vers la RC780 en utilisant la rue de Bon Port.



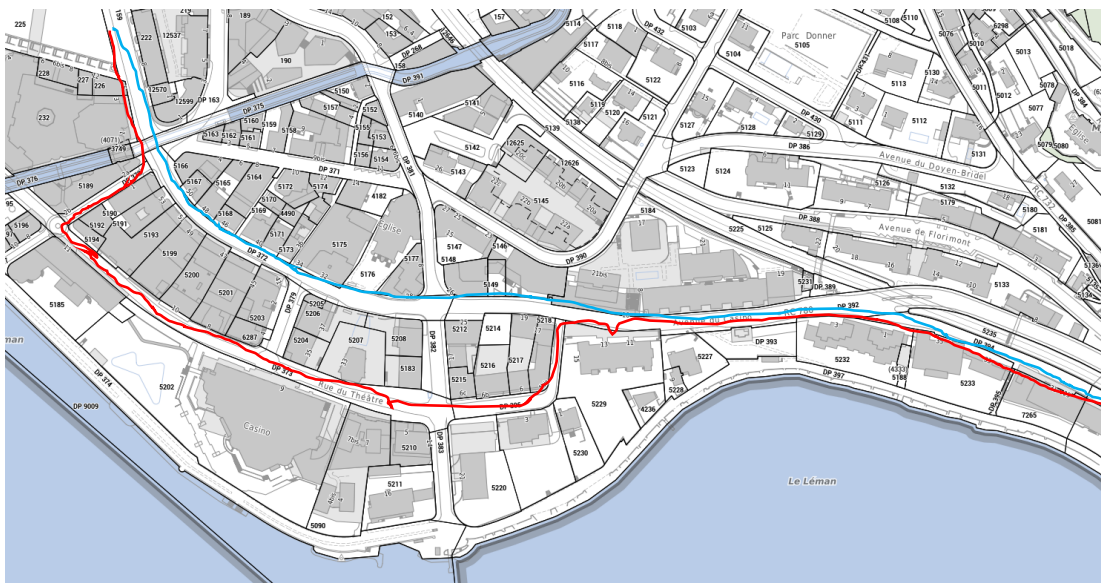
Vue de la rue de bon port, option pour la voie cyclable.

A l'arrivée sur l'avenue du Casino depuis la Rue de Bon Port, nous avons considéré deux options :

- Suivre l'avenue du Casino, toujours du côté sud de l'avenue, en reconsidérant l'espace public inutile à la mobilité (les bacs à fleurs qui occupent des trottoirs largement dimensionnés) ou alors descendre sur l'Avenue du Théâtre jusqu'au bâtiment commercial (Migros) où on remonte sur l'avenue du Casino.



Intersection de la rue de bon port avec la RC780.



Ensuite, la voie suivra la grand rue côté sud direction Clarens, évitant de fait plusieurs feux. Le passage du giratoire donnant sur le parking souterrain doit donner lieu à un aménagement pour que la voie cyclable n'ait pas à s'arrêter. Elle continue sur l'avenue Claude Nobs, toujours au sud de la route, puis la rue du Lac à Clarens.

Les deux options ont des avantages et inconvénients, qu'il faudra évaluer.

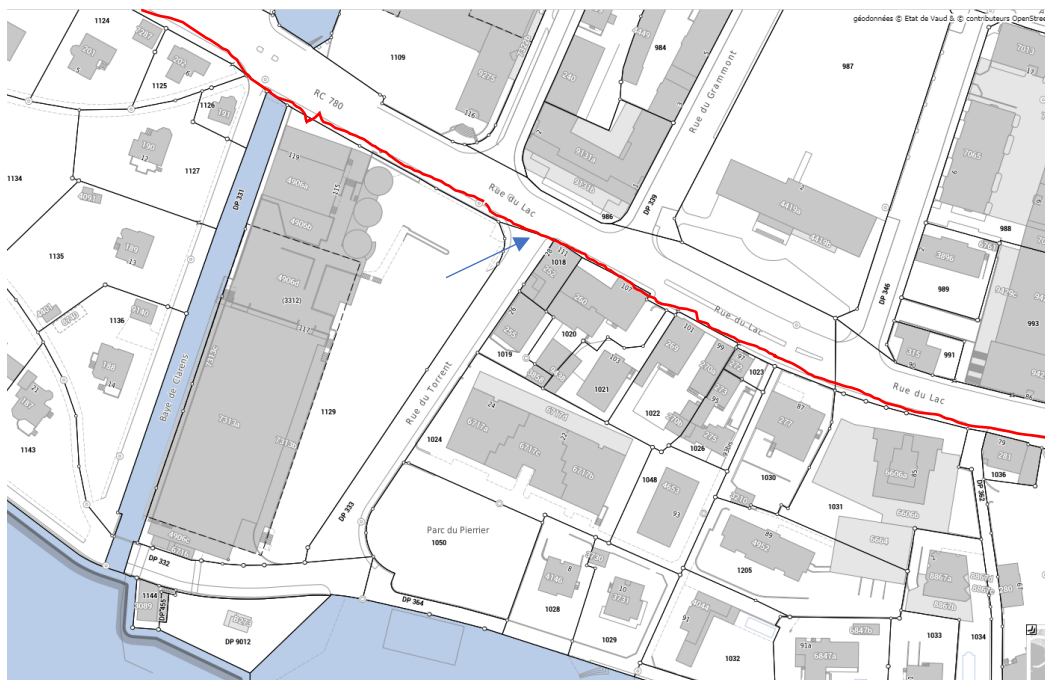


Vue de la RC780 côté Montreux depuis la rue du port à Clarens. La voie située au sud pourra passer sans s'arrêter ce genre de carrefour en T. Il y en a un nombre certain entre Villeneuve et Vevey, ce qui va grandement accélérer le trajet en bicyclette. Il faudra sûrement prévoir des présélections de sortie pour éviter que les vélos arrêtés pour tourner stoppent les vélos qui continuent sur la voie.

Les quelques chemins privés qui descendent devront la priorité aux usagers de la voie. A la rue Gambetta, où un giratoire se prépare, il faudra que le tracé de la voie permette un passage sans arrêt (giratoire type Allemand ou Hollandais).



Vue de la rue du lac depuis la rue du port, direction Vevey : La rue n'est pas très large en arrivant sur le carrefour de Gambetta. Il faudra trouver une solution pratique pour permettre le passage de tous.



A Clarens, l'intersection avec la rue du Torrent doit donner lieu à des feux intelligents, pour permettre aux véhicules de passer la voie en toute sécurité.

Ensuite la voie continue le long de la RC780 par le côté sud. Au niveau du port du Basset, il faudra voir comment combiner la voie cyclable avec la voie de bus. Il faudra de même déplacer quelques places de parc publiques de l'autre côté de la route.. Les accès aux places de parc privées sera garanti, sous réserve de stricte priorité des cyclistes sur la voie.

Le passage de la plage de la Maladaire ne devrait pas poser de problème, toujours au sud de la route, jusqu'à la Tour de Peilz.

A la Tour de Peilz, la voie tourne à gauche au niveau du château et rejoint le quai d'Entre deux Villes



A l'arrivée à Vevey, nous avons discuté diverses possibilités pour la voie (entrée par les quais, rue d'Italie, rue des Chenevières). L'essentiel est de considérer une voie qui permette la traversée est – ouest de Vevey, pour permettre à la voie rapide de connecter ensuite... le reste du canton !

Ci-dessous le plan via la rue d'Italie. La voie par les quais, qui traverse la place du marché puis longe l'avenue Nestlé a aussi été proposée.



Puis rejoint l'avenue Général Guisan, où elle poursuit sur la route de la Crottaz



Marquage de la voie et sécurisation :

La voie devra être clairement visible, au travers d'une couleur spécifique et qui soit reprise ensuite pour toute infrastructure cycliste. La couleur rouge / brun a été utilisée à plusieurs endroits sur la Riviera (pour marquer par exemple le passage d'une voie cyclable sur une voie secondaire, comme au sud de la rue du midi lorsqu'elle rejoint la RC780) et pourrait être utilisée pour la voie rapide. Ce marquage doit aussi permettre aux éventuels piétons de se rendre compte qu'ils sont sur une voie cyclable.

La sécurisation par rapport au trafic motorisé a aussi été discutée. Faut-il un mur, une barrière physique ? Comment assurer que le mur ne soit pas dangereux pour les cyclistes ? Comment éviter le parking sauvage sur la voie ?

Financement et coût

Pour l'essentiel, la voie ne requiert qu'un marquage au sol. Les travaux d'infrastructures devraient concerner uniquement quelques goulets (Territet, passage centre de Montreux, rue du Torrent à Clarens). Une évaluation du coût de ce projet est nécessaire.

Les coûts pourraient changer significativement selon la place que la voiture est prête à laisser le long de la RC780. Il sera parfois nécessaire de faire des aménagements plus lourds (rampes, etc) si on veut préserver autant de place à la voiture.